



RAPPORT ANNUEL 2013-2014

TABLE DES MATIERES

Rapport annuel 2013-2014	1
Mot de la présidente et du directeur général	1
Portrait de la CSS	2
Clientèle	2
Personnel.....	2
Résultats financiers 2013-2014	3
Reddition de comptes.....	4
Éléments de contexte.....	4
Cibles et résultats	8
Orientation 1 du plan stratégique de la commission scolaire : Améliorer la réussite et la persévérance scolaires.....	8
Objectif 1.1. Soutenir les établissements dans la mise en place de services favorisant la persévérance et la réussite scolaires.....	8
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'objectif 1.1	10
Objectif 1.2. Promouvoir la qualité de la langue française.....	12
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'objectif 1.2	13
Objectif 1.3 Poursuivre les améliorations faisant de nos établissements des environnements sains et sécuritaires.....	14
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'objectif 1.3	15

Objectif 1.4 Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire.	16
Objectif 1.5 Développer une culture réseau motivée par des finalités éducatives communes.....	16
Orientation 2 du plan stratégique de la commission scolaire : S'approprier la gestion axée sur les résultats et la reddition de comptes.	17
Objectif 2.1 Poursuivre et améliorer nos pratiques de gestion aux plans de l'efficacité et de l'efficience.	17
Mesures prévues à la convention de partenariat pour atteindre l'objectif 2.1.	18
Rapports	19
Protecteur de l'élève	19
Intimidation et violence	20
Procédure d'examen des plaintes	20
Code d'éthique et de déontologie	20
Annexes	21
Annexe 1 – Nombre et pourcentage d'élèves ayant quitté la commission scolaire au passage primaire-secondaire	21
Annexe 2 – Réduction de la taille de l'effectif et des dépenses de nature administrative	22

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La présentation du rapport annuel est une étape importante pour une organisation scolaire. Ce rapport nous permet de faire le point, de mesurer la progression de nos résultats et la qualité de nos services. C'est également un moyen d'informer la population de notre territoire des services éducatifs et culturels que nous offrons quotidiennement dans nos établissements.

L'année scolaire 2013-2014 marque la mise en œuvre de la quatrième année de notre plan stratégique 2010-2015. Au terme de cette année scolaire qui s'est vécue sous le thème du suivi et de l'accompagnement, nous sommes fiers de constater l'atteinte de notre objectif, soit celui d'avoir réalisé 80 % des engagements établis dans notre plan stratégique.

Nous avons recherché la stabilité et la continuité afin de maintenir les avancées des dernières années et d'ajuster nos pratiques. L'amélioration continue des interventions a guidé nos actions et nos choix. En ce sens, nos gestionnaires ont pris part à une formation afin d'approfondir leurs compétences en gestion de proximité. Nous constatons que le suivi et l'accompagnement sont bénéfiques pour le personnel et pour les élèves. Nos résultats en témoignent, entre autres, la baisse du taux de décrochage de nos élèves. En effet, c'est par la rigueur et la constance du suivi accordé au décrochage scolaire que nous avons pu atteindre, et même dépasser, notre cible.

Notre organisation progresse dans la bonne direction grâce au travail d'équipe de ses membres et à leur passion. Les défis ont encore une fois été nombreux au cours de l'année scolaire, mais la compétence et l'engagement de notre personnel ont permis de les relever. L'amélioration de nos résultats reflète ces efforts. Il y a encore matière à amélioration, mais nous y arriverons en misant sur le potentiel de nos élèves et la créativité de notre personnel. Nous savons qu'à petits pas, nous faisons de petits gains qui se transforment peu à peu en grands succès.



Huguette Desrochers, présidente



Christian Provencher, directeur général

PORTRAIT DE LA CSS

CLIENTÈLE

En 2013-2014, ce sont 9023 élèves qui étaient inscrits dans les établissements de la Commission scolaire des Sommets (CSS), excluant les élèves inscrits au préscolaire 4 ans.

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE	POURCENTAGE
Formation générale des jeunes	7483	82,93 %
- Préscolaire	734	8,13 %
- Primaire	3996	44,29 %
- Secondaire	2753	30,52 %
Formation générale adulte	821	9,10 %
• équivalent temps plein	282	
Formation professionnelle	719	7,97 %
• équivalent temps plein	289	

PERSONNEL

En 2013-2014, la commission scolaire comptait 1255 employés réguliers et occasionnels répartis de la façon suivante :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Personnel enseignant	770	61,35 %
Personnel professionnel	77	6,14 %
Personnel de soutien	359	28,61 %
Personnel de gestion	49	3,9 %

RÉSULTATS FINANCIERS 2013-2014

REVENUS	Montant (\$)	Pourcentage
Subventions gouvernementales		
Préscolaire, primaire et secondaire	50 218 244	
Formation professionnelle et éducation des adultes	5 533 713	
Transport scolaire	4 207 147	
Service de la dette	6 644 594	
Diverses	7 932 652	
	<u>74 536 350</u>	74,2 %
Taxe scolaire (0,19 \$ du 100 \$ d'évaluation)	17 046 427	17,0 %
Autres - Fonctionnement	<u>8 858 395</u>	8,8 %
	<u>100 441 172</u>	100 %

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ	Montant (\$)	Pourcentage
Enseignement et formation	46 757 126	46,2 %
Soutien à l'enseignement et à la formation	21 937 498	21,7 %
Transport scolaire et service de garde	10 184 122	10,0 %
Administration	3 988 161	3,9 %
Biens meubles et immeubles	11 470 063	11,3 %
Service de la dette et projets spéciaux	6 948 649	6,9 %
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(92 874)	
	<u>101 192 745</u>	100 %
DÉFICIT D'EXERCICE	(751 573)	
Surplus au 30 juin 2013	<u>10 609 200</u>	
Surplus au 30 juin 2014 (voir note)	<u>9 857 627</u>	

Note : Le surplus réel disponible au 30 juin 2014 est de 2 929 029 \$ puisqu'il faut retrancher la valeur comptable nette des terrains (3 763 546 \$) et la subvention à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs (3 165 052 \$). Près de 68 % des dépenses de la commission scolaire se rapportent à l'enseignement et à la formation (incluant les activités de soutien). La gestion des biens meubles et immeubles représente quant à elle environ 11,3 % des dépenses. En ce qui concerne les dépenses de nature administrative, elles ne constituent que 3,9 % de toutes les dépenses de la commission scolaire.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

<p>LE TERRITOIRE</p> <p>La Commission scolaire des Sommets se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire étendu de 3 501 km² réparti sur trois MRC : MRC des Sources (786 km²), MRC du Val-Saint-François (1 395 km²), MRC Memphrémagog (1 320 km²). • Le territoire regroupe un ensemble de 39 entités qui prennent la forme juridique d'une ville, d'un village, d'un comté, d'une paroisse et d'une municipalité. • La MRC Memphrémagog regroupe la moitié de la population scolaire et la ville centre est Magog. • La MRC du Val-Saint-François regroupe trois villes centres : Windsor, Richmond et Valcourt. • La MRC des Sources, dont la ville centre est Asbestos, a connu une baisse démographique importante de même que quelques problèmes au plan économique. Malgré tout, c'est un secteur qui travaille à son développement économique avec énergie. Cela se traduit par une implication importante de sa population et des organismes sociocommunitaires afin de bâtir un milieu de vie sain et dynamique. • La densité de la population est répartie de façon inégale sur l'ensemble du territoire. <p>LA CLIENTÈLE SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur des jeunes a subi une baisse de 901 élèves au cours des quatre dernières années. Cette baisse représente une perte de 10,2 % de la clientèle scolaire au secteur des jeunes, obligeant la Commission scolaire des Sommets à adapter son offre de service et ses dispositifs pédagogiques. Selon les prévisions démographiques du MELS, nous connaissons la stabilité d'ici deux ans pour vivre une très légère hausse de la clientèle par la suite. <p>Plusieurs actions ont été entreprises pour le secteur général des jeunes. En voici quelques-unes qui méritent d'être mentionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons développé des programmes de concomitance à l'école secondaire de la Ruche afin de favoriser la réussite des élèves, en particulier des garçons. • Dans le cadre du renouvellement de leur projet éducatif, les écoles primaires et secondaires ont mis en place des voies de réussite en lien avec les arts, les sciences, les sciences humaines et les sports afin de rejoindre les élèves et favoriser la réussite, en particulier celle des garçons. • 	<ul style="list-style-type: none"> • La lecture et l'écriture étant deux facteurs prédictifs importants de la réussite des élèves, les écoles primaires se sont associées à la <i>Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant</i> de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'au <i>Continuum en lecture et en enseignement explicite des stratégies de lecture</i> afin de développer une expertise et d'utiliser des pratiques prometteuses en classe. • Les écoles primaires ont développé des liens très étroits avec les centres de la petite enfance afin de favoriser un passage harmonieux des enfants vers le préscolaire. Le partenariat permet de faire des diagnostics et d'intervenir tôt auprès de la clientèle en difficulté. • Une école secondaire a mis en place un programme de suivi auprès des élèves décrocheurs pour favoriser leur retour en classe. • Des travaux ont été entrepris sur l'enseignement explicite des stratégies de lecture dans la plupart de nos écoles secondaires. Par ailleurs, un comité formé par des enseignants de toutes les écoles a été créé pour réfléchir et expérimenter des approches renouvelées de l'enseignement de la grammaire avec le soutien de l'UQAM. • Le secteur de la formation générale des adultes compte trois points de service (un par MRC) sous la gouverne d'une direction de centre. Récemment, nous constatons une augmentation de la clientèle. Cette augmentation est principalement due à une explosion de la clientèle des 36 ans et plus avec 190 personnes de plus entre 2007-2008 et 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 106 %. D'autre part, au cours de la même période, la clientèle des moins de 20 ans a connu une hausse de 44 %. <p>Le secteur de la formation générale adulte a commencé à former son personnel enseignant au <i>Programme de formation de l'école québécoise</i>. Ce secteur a aussi procédé à la mise en place de mécanismes de suivi des élèves afin de contrer le décrochage tout en développant le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) en partenariat avec le secteur des jeunes et de la formation professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le secteur de la formation professionnelle a connu une baisse de 60 % de sa clientèle. Cette baisse nous a obligés à revoir notre organisation pédagogique. Nous avons donc mis en place l'approche pédagogique individualisée pour tous les programmes. Cette nouvelle approche a été favorable et notre clientèle est en augmentation.
---	---

De plus, nous avons conclu avec d'autres commissions scolaires des ententes pour le prêt de cartes de programmes de formation professionnelle. Ces ententes permettent de desservir la clientèle de nos MRC en offrant des formations notamment dans le secteur de la santé et de la construction, deux secteurs en forte demande de main-d'œuvre.

- **Le service aux entreprises** est complémentaire aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes. Il offre des formations sur mesure, qualifiantes, et permet de reconnaître des acquis et compétences en plus d'offrir des cours pour l'obtention d'attestations d'études professionnelles (AEP).

Une organisation scolaire qui se dispense dans :

- 45 bâtiments : 27 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 3 centres de formation professionnelle, 1 centre de formation générale adulte, 1 Service aux entreprises et 1 centre administratif
- Plus petite école : 26 élèves
- Plus grosse école : 1 525 élèves
- 10 écoles de moins de 100 élèves

Une équipe dynamique, engagée et responsable :

De 1 282 personnes, temps plein et partiel avec une moyenne d'âge pour :

- Soutien : 43 ans
- Professionnels : 40 ans
- Enseignants : 40 ans
- Cadres : 46 ans

Les petites écoles de village :

- 2 écoles accueillent moins de 50 élèves
- 8 écoles accueillent entre 51 et 100 élèves
- 9 écoles accueillent entre 101 et 200 élèves

# d'élèves	Écoles		
	MRC de Memphrémagog	MRC du Val-St-François	MRC des Sources
- de 50		1	1
51 à 100	1	4	3
Services de garde	9	6	3

Un indice de défavorisation élevé

Indice	Indice de défavorisation par école 2009-2010 ¹ Écoles primaires et secondaires		
	MRC de Memphrémagog	MRC du Val-Saint-François	MRC des Sources
10	1		1
9	1	4	4
8	2	3	1
7	2		1
6	2	2	1
5	1	1	
4			
3	1	2	
2	1		

Légende : 10 est un indice de défavorisation élevé et 1 est un indice de défavorisation bas.

Constat

Nous sommes en mesure de constater que 17 des 30 écoles de la CSS ont un indice de défavorisation de 8 et plus.

¹ MELS, DRSI, Compilation spéciale des données du recensement canadien 2006 (production mars 2010).

La scolarité des parents, et principalement celle de la mère, constitue l'un des facteurs favorisant la réussite des élèves à l'école. Le tableau ci-dessous nous démontre une lacune à ce niveau dans le milieu familial de nos élèves.

Caractéristiques du milieu familial des élèves		
	CSS	Ensemble du Québec
Scolarité des parents et structures de la famille 2006		
Proportion des familles où la mère n'a aucun diplôme	21,2	13,6
Proportion des familles où aucun des deux parents n'est diplômé	13,5	9,1
Proportion des familles monoparentales avec un parent de sexe féminin	17,6	18,8
Proportion des familles monoparentales avec un parent de sexe masculin	4,8	5,3

Constats

- Il est important de mentionner que la proportion des familles où la mère n'a aucun diplôme est 56 % plus élevée sur le territoire de la CSS en comparaison avec l'ensemble du Québec.
- Nous constatons un écart de 48 % plus élevé en comparaison avec l'ensemble du Québec pour la proportion des familles où aucun des deux parents n'est diplômé.

Le taux de sorties avec diplôme ou qualification² de nos élèves lors de l'année scolaire 2007-2008 :

	B2 ³	B4
Global	72,2 %	73,9 %
Garçons	63,4 %	65,2 %
Filles	81,5 %	82,9 %

- En hausse depuis 2005-2006

Selon la moyenne des cohortes de 1999, 2000 et 2001, le taux de diplomation et de qualification⁴ sur une période de 7 ans est de 70 p. cent. Notre cible à atteindre pour 2020 est de 82 p. cent, soit une augmentation de 12 points de pourcentage.

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	B2	B4	B2	B4	B2	B4	B2	B4
Proportion des sortants avec diplômes ou qualification	68,8 %	74,8 %	65,6 %	73,0 %	72,2 %	73,9 %	72,5 %	75,4 %
Proportion de filles	75,3 %	80,1 %	72,5 %	79,2 %	81,5 %	82,9 %	78,1 %	81,5 %
Proportions de garçons	62,2 %	69,3 %	58,7 %	66,7 %	63,4 %	65,2 %	66,6 %	69,8 %

La mise en place d'un projet de formation en concomitance entre une école secondaire et un centre de formation professionnelle a permis en 2008-2009 la diplomation de 1 élève et de 9 élèves en 2009-2010. Une augmentation que nous pouvons qualifier de substantielle.

1. NOS FORCES

- L'optimisation des ressources dans un cadre de décroissance de la clientèle scolaire.
- L'innovation et la créativité du personnel pour maintenir une qualité de services auprès de tous les élèves.
- Le dépistage précoce auprès des enfants de 4 et 5 ans en lien avec les centres de la petite enfance et nos partenaires externes.
- Des technologies favorisant la communication par le biais d'un portail éducatif, des sites Web et intranet de la commission scolaire et du projet École éloignée en réseau.
- L'offre de service auprès des élèves HDAA, notamment par la mise en place de classes spécialisées.
- Un partenariat tissé serré avec la communauté, les services de la santé, le réseau scolaire, les entreprises et les organismes sociocommunitaires.
- Un souci de développement durable avec des projets d'économie d'énergie.
- Maintenir et développer de nouvelles ententes de partenariat afin de soutenir les établissements scolaires dans la réalisation de projets stimulants, motivants et favorisant un sentiment d'appartenance fort.

² Les taux de sorties avec diplôme ou qualification sont calculés ainsi : l'ensemble des sortants avec diplôme ou qualification sur l'ensemble des sortants du secondaire en formation générale des jeunes pour une année scolaire donnée.

³ Les données officielles de taux de sorties avec ou sans qualification utilisées au moment de l'élaboration du plan stratégique de la CSS et de la convention de partenariat avec le MELS étaient les données au bilan 2. Depuis l'année scolaire 2013-2014, les données officielles de taux de sorties avec ou sans qualification sont maintenant les données au bilan 4. Afin de suivre l'évolution des taux tels qu'ils sont inscrits dans son plan stratégique 2010-2015, la CSS continuera donc à utiliser les données au bilan 2, mais présentera en parallèle les données au bilan 4.

⁴ Le taux de diplomation se calcule en faisant le suivi d'une cohorte d'élèves qui se sont inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au début de la période d'observation. Le taux de diplomation (premier diplôme) est calculé après une période de cinq, six ou sept années d'études. obtiennent un premier diplôme.

- La souplesse et l'adaptabilité des centres de formation professionnelle, de formation générale adulte et du Service aux entreprises pour offrir des services de qualité dans un objectif de diplomation et de qualification de la main-d'œuvre.
- La qualité des relations de nos équipes et l'expérience de notre personnel.
- La qualité de l'information qui circule dans notre organisation.
- Service de suivi, d'encadrement et de soutien personnalisé pour les élèves HDAA.
- Le programme de mentorat mis en place pour soutenir les nouveaux enseignants.
- Des travaux sont réalisés sur les volets organisationnels et pédagogiques concernant les temps de transition principalement le passage primaire-secondaire.

2. LES DÉFIS SUR LESQUELS IL FAUT CONTINUER À TRAVAILLER

- Poursuivre l'optimisation de nos ressources dans un cadre de décroissance demeure un défi important, tout en préservant la qualité des services.
- Maintenir l'accès à des services éducatifs de qualité pour tous nos élèves.
- Augmenter la diplomation, la persévérance scolaire et la réussite de nos élèves, principalement de nos garçons.
- Augmenter la réussite en français, en mathématiques et en sciences.
- Valoriser l'éducation auprès des parents, des élèves et de la communauté.
- Soutenir le dépistage précoce afin d'intervenir tôt pour augmenter la réussite.
- Intégrer l'ensemble de nos services de formation (formation générale des jeunes, formation professionnelle et formation générale des adultes) dans le but d'offrir différents parcours menant à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une qualification.
- Réfléchir à l'élaboration et à la mise en place d'une offre de service éducatif et parascolaire intégrée, dynamique et stimulante pour les élèves du programme régulier, tant au primaire qu'au secondaire, dans un souci de continuité.

- Développer l'expertise et les compétences de nos ressources humaines afin de faire face aux nouveaux défis de notre société.
- Développer une culture réseau motivée par des finalités éducatives communes avec nos partenaires.

3. NOS CHOIX STRATÉGIQUES

- L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans, principalement chez les garçons.
- L'augmentation du taux de persévérance et de réussite scolaires, principalement chez les garçons.
- L'augmentation de la maîtrise de la langue française.
- La gestion de la décroissance en cherchant à maintenir la qualité des services aux élèves.
- Le développement de milieux sains et sécuritaires.
- L'augmentation des jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle.
- L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez les élèves HDAA.

CIBLES ET RÉSULTATS

ORIENTATION 1 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE : AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES.

OBJECTIF 1.1. SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MISE EN PLACE DE SERVICES FAVORISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES.

Objectif mesurable	But ministériel relié	Données de départ	Cible	Résultats de l'année 2013-2014	Commentaires sur les résultats de l'année						
Augmenter le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans. ⁵	BUT 1 - Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.	Cohortes entrées en 1998, 1999 et 2000 Global – CSS : 68,1 % Garçons – CSS : 58,3 % Filles – CSS : 78,2 %	En 2020, 82 % des jeunes de moins de 20 ans auront un diplôme ou une qualification.	Cohortes entrées en 2004, 2005 et 2006 Global – CSS : 65,6 % Garçons – CSS : 56,9 % Filles – CSS : 74,1 %	Baisse du taux global et du taux pour les garçons.						
Diminuer le nombre annuel d'élèves sortant sans diplomation ni qualification. ⁶	BUT 1 - Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.	Sorties sans diplôme ni qualification		Sorties sans diplôme ni qualification	Les dernières données transmises par le MELS, en octobre 2014, sont celles de 2012 au bilan 4. Cible atteinte et même dépassée de 1,5 point de pourcentage.						
		De 2005 à 2008				2009 à 2012		2010 à 2013			
		Taux	B2			B4	Taux	B2	B4		
		Global	30,7 %			26,1 %	Global	23,7 %	20,2 %	ND	ND
		Garçons	38,0 %			32,8 %	Garçons	29,7 %	25,3 %	ND	ND
Filles	23,3 %	19,2 %	Filles	17,8 %	15,2 %	ND	ND				
			Note : Selon les données au bilan 4, la cible est de 21,7 %.								
Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	BUT 5 - Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.	Nouveaux inscrits de 2005-2006 à 2007-2008 (moyenne sur trois ans) : 64,3 élèves	Accroissement de 9 élèves par année pour atteindre 109 nouveaux inscrits en 2014-2015	2009 à 2012 38,7	2010 à 2013 45	En augmentation. Plusieurs élèves entrent en formation professionnelle en continuité de leur parcours scolaire, par exemple après avoir commencé leur formation en concomitance. Ces élèves, nombreux, ne sont pas pris en compte dans les données présentées.					

⁵ Le taux de diplomation et de qualification est calculé sur une période de 7 ans et à partir d'une moyenne de 3 ans. La moyenne de 3 ans est calculée selon les taux de chacune des années données et non à partir du nombre pour chacune des années données.

⁶ Le taux de décrochage est calculé à partir d'une moyenne de 3 ans. La moyenne de 3 ans est calculée selon les taux de chacune des années données et non à partir du nombre pour chacune des années données.

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 1.1.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
En lien avec le but ministériel n° 1					
Encadrement soutenu des établissements scolaires dans leurs interventions dans le cadre d'un programme de dépistage précoce auprès des enfants en partenariat avec les centres de la petite enfance.			2013-2014		Belle collaboration entre le milieu de la petite enfance, le programme <i>Passe-Partout</i> et les écoles, et ce, dans les trois MRC de notre territoire. Dans toutes les écoles primaires, poursuite du programme <i>La forêt de l'alphabet</i> et mise en place d'un programme de psychomotricité.
Déploiement et soutien par les services éducatifs auprès des directions d'établissement de la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> dans nos écoles ayant un indice de défavorisation élevé.			2013-2014		Utilisation d'une partie du budget pour offrir de la formation en soutien au plan de réussite des établissements (enseignement explicite de la grammaire et de la lecture en mathématiques, utilisation des tableaux numériques interactifs et mise en place de coins lecture au secondaire).
Mise en place dans les écoles secondaires d'un accompagnement individualisé pour les élèves du secondaire, principalement les garçons.			2013-2014		Chaque école secondaire a mis en place un programme d'accompagnement.
Mise en place d'une stratégie de valorisation et de promotion de la persévérance et de la réussite scolaires auprès de notre personnel, des parents, des partenaires socioéconomiques et de la communauté.			2013-2014		La commission scolaire est partenaire de la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) et participe à ce titre aux activités du Projet Partenaires pour la réussite éducatives en Estrie (PRÉE) dont les Journées de la persévérance scolaire.
Le maintien et le développement de nouvelles démarches au regard de l'approche orientante et de l'orientation scolaire et professionnelle.			2013-2014		Réflexion sur la mise en place d'une démarche d'analyse de nos pratiques en lien avec l'approche orientante et l'orientation scolaire et professionnelle.
Le transfert et la mise en place, dans les écoles secondaires, de pratiques prometteuses en lien avec les projets de concomitance afin que ceux-ci se réalisent.			2013-2014		L'enseignement en concomitance est bien en place dans l'ensemble de nos écoles secondaires. Le partenariat établi avec les commissions scolaires des Hauts-Cantons et de la Région-de-Sherbrooke afin d'offrir davantage des programmes de formation professionnelle en concomitance a été maintenu.
Consolidation des mécanismes mis en place, dans les établissements scolaires, pour assurer un suivi des décrocheurs par le biais d'un tableau de bord commission scolaire.			2013-2014		Suivi assidu quatre fois par an et relance des décrocheurs.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
Coordination des interventions des SARCA afin de développer une offre globale et complémentaire de services de formation pour les secteurs jeune, adulte et de la formation professionnelle.			2013-2014		Des liens existent entre tous les secteurs (secondaire, éducation des adultes et formation professionnelle) afin d'offrir aux élèves le cheminement qui leur convient réellement.
En lien avec le but ministériel n° 3					
Se donner une lecture et une analyse de la situation les plus justes possible afin de connaître les raisons des départs.			2013-2014		Lecture quatre fois par an et suivis réguliers.
Développer des moyens d'encadrement et de suivi afin de favoriser la persévérance et la réussite des parcours pour l'atteinte de la qualification.			2013-2014		Ces moyens concernent les élèves inscrits en FMS et FPT.
En lien avec le but ministériel n° 5					
Poursuivre l'événement de La petite séduction des Sommets qui consiste à amener les membres du personnel et les élèves des écoles secondaires à connaître la formation professionnelle.			2013-2014		Poursuite des activités réalisées sous le thème de <i>La petite séduction des Sommets</i> .
Soutenir les centres dans la réalisation d'un plan d'action au regard de la promotion et de la valorisation de la formation professionnelle.			2013-2014		
Mettre en place dans les écoles secondaires de l'Escale et du Tournesol des projets de concomitance.			2013-2014		
Soutenir, à partir des services éducatifs, le déploiement de l'approche orientante au 3 ^e cycle du primaire et au secondaire par la réalisation d'un plan d'action pour toutes les écoles (visites en FP, PPO, exploration de la FP, stage en FP, etc.).			2013-2014		.
Offrir tous les DEP en cheminement individualisé.			2013-2014		Seul le programme de Pâtes et papiers ne s'offre pas en cheminement individualisé. Offre de formation à distance en secrétariat et en comptabilité.

OBJECTIF 1.2. PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Objectif mesurable	But ministériel relié	Données de départ	Cible	Résultats de l'année 2013-2014	Commentaires sur les résultats
Améliorer la maîtrise de la lecture et de l'écriture chez un plus grand nombre d'élèves. Adopter une politique linguistique.	BUT 2 - Amélioration de la maîtrise de la langue française.	La proportion d'élèves qui réussissent en lecture et écriture : À la fin du 1^{er} cycle du primaire 2007-2008 : Lecture : 88,0 % Écriture : 87,0 % À la fin du 2^e cycle du primaire 2007-2008 : Lecture : 87,0 % Écriture : 87,0 % À la fin du 3^e cycle du primaire 2007-2008 : Lecture : 88,0 % Écriture : 87,0 % À la fin du 1^{er} cycle de secondaire 2007-2008 : Lecture : 71,0 % Écriture : 69,0 % Taux de réussite aux épreuves uniques de 5^e secondaire de juin 2008 Global : 89,0 % Écriture : 82,8 %	En 2014-2015 : À la fin du 1^{er} cycle du primaire Lecture : 93,0 % Écriture : 92,0 % À la fin du 2^e cycle du primaire Lecture : 92,0 % Écriture : 92,0 % À la fin du 3^e cycle du primaire Lecture : 93,0 % Écriture : 92,0 % À la fin du 1^{er} cycle de secondaire Lecture : 76,0 % Écriture : 74,0 % Taux de réussite à l'épreuve unique de 5^e secondaire de juin 2015 Global : 94,0 % Écriture : 87,0 %	À la fin du 1^{er} cycle du primaire Lecture : 93,2 % Écriture : 96,2 % À la fin du 2^e cycle du primaire Lecture : 84,7 % Écriture : 87,2 % À la fin du 3^e cycle du primaire Lecture : 89,1 % Écriture : 90,1 % À la fin du 1^{er} cycle de secondaire⁸ Lecture : 73,2 % Écriture : 79,3 % Taux de réussite à l'épreuve unique de 5^e secondaire de juin 2013 Global : 88,5 % Écriture : 78,2 %	Nous remarquons qu'il y a encore un écart important entre les résultats obtenus au 3 ^e cycle du primaire et ceux obtenus à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire. Les actions au plan pédagogique amorcées dans le cadre de l'enseignement explicite de la lecture, de l'écriture et de la grammaire ont été poursuivies tant au primaire qu'au secondaire.

⁸ La proportion d'élèves qui réussissent en lecture et en écriture à la fin du 1^{er} cycle de secondaire est obtenue en se basant sur le portrait de la clientèle inscrite au parcours régulier et qui a suivi un cours de français en 2^e secondaire.

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 1.2.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
En lien avec le but ministériel n°2					
Coordination étroite des actions réalisées dans le cadre de la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> auprès des écoles primaires et secondaires concernées.			2013-2014		Poursuite des formations des années précédentes et mise à niveau. Développement de communautés d'apprentissage, entre autres, en français au secondaire.
Le déploiement d'une stratégie de développement pédagogique entre le 3 ^e cycle du primaire et le 1 ^{er} cycle du secondaire afin de diminuer les effets de la transition.			2013-2014		Poursuite du travail de collaboration entre le primaire et le secondaire afin de développer des outils communs (outils d'évaluation, grilles de correction) et de mettre en place une démarche structurée. Concertation des acteurs impliqués dans le passage primaire-secondaire (meilleure compréhension des attentes à la fin du 3 ^e cycle du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire et compréhension commune de la progression des apprentissages).
Le développement de l'expertise du personnel enseignant au regard des stratégies de lecture et d'écriture par le soutien de la <i>Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant</i> de l'Université de Sherbrooke, par la stratégie du Continuum en lecture, par le soutien de l'équipe de conseillers pédagogiques et par le Plan d'action sur la lecture à l'école.			2013-2014		
Élaboration et mise en place d'une politique linguistique.			2013-2014		Le plan d'action pour la mise en œuvre de la politique a été déployé dans tous les établissements.

OBJECTIF 1.3 POURSUIVRE LES AMÉLIORATIONS FAISANT DE NOS ÉTABLISSEMENTS DES ENVIRONNEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES.

Objectif mesurable	But ministériel relié	Données de départ	Cible	Résultats de l'année 2013-2014	Commentaires sur les résultats
<p>Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.</p> <p>A. Réaliser le portrait de la situation au regard de l'environnement sain et sécuritaire et des saines habitudes de vie.</p> <p>B. Adopter une politique sur l'environnement sain et sécuritaire et les saines habitudes de vie.</p> <p>C. Augmenter le sentiment de sécurité à l'école.</p> <p>D. Améliorer la condition physique des élèves et développer de saines habitudes de vie.</p>	BUT 4 - Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.	<p>La CSS ne possède pas de données sur la situation actuelle au regard de la violence et de l'intimidation dans les établissements.</p> <p>Plusieurs actions sont en place au primaire et au secondaire pour améliorer le sentiment de sécurité des élèves et du personnel.</p> <p>Quelques programmes à différents volets (sports, arts, sciences, sciences humaines) sont offerts pour créer un environnement sain et sécuritaire et favoriser la motivation des élèves.</p> <p>Divers événements ont lieu pour sensibiliser les jeunes aux saines habitudes de vie.</p>	<p>A. La prise en compte en 2013-2014, par le conseil des commissaires, du portrait de la situation.</p> <p>B. L'adoption, en 2013-2014, par chaque conseil d'établissement, de la politique.</p> <p>C. Que 100 % des établissements aient implanté la politique pour prévenir l'intimidation et traiter la violence à l'école.</p> <p>D. Hausse de 5 points de pourcentage de la proportion des élèves qui ont le sentiment d'être en sécurité à l'école par rapport à ce qui a été observé dans le portrait de la situation, et ce, à partir de 2013-2014.</p> <p>E. Que 100 % des établissements aient implanté la politique sur les saines habitudes de vie en 2013-2014.</p>	<p>A. Réalisé.</p> <p>B. Réalisé.</p> <p>C. Implanté dans tous les établissements.</p> <p>D. Hausse de 3,9 points de pourcentage au secondaire. Baisse de 1,3 point de pourcentage au primaire.</p> <p>E. Non réalisé.</p>	<p>Nous constatons une baisse de la proportion d'élèves du primaire ayant un sentiment de sécurité à l'école en 2013-2014 par comparaison au portrait de départ effectué en 2012-2013.</p> <p>Ceci peut s'expliquer par le fait que les enfants sont plus à même d'identifier et de dénoncer la violence et l'intimidation, ce qui est l'un des objectifs poursuivis. Cela ne démontre pas une augmentation des cas pour autant.</p> <p>Concernant la réalisation d'une politique sur les saines habitudes de vie, les encadrements du MELS ne sont toujours pas disponibles.</p>

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 1.3.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
En lien avec le but ministériel n°4					
Inventaire des outils existants.			2013-2014		
Cueillette et analyse de données sur la situation quant à la violence et l'intimidation dans les établissements.			2013-2014		
Cueillette et analyse de données sur les saines habitudes de vie.			2013-2014		
Élaboration d'un plan d'action pour prévenir et traiter la violence.			2013-2014		
Élaboration d'un plan d'action sur les saines habitudes de vie.				2013-2014	
Mise à contribution des conseillers pédagogiques et des professionnels de la CSS pour soutenir les directions d'établissement dans la mise en place des plans.			2013-2014		Réalisée en ce qui concerne le plan d'action violence.
Réalisation d'événements à caractères sportifs, culturels et scolaires pour favoriser un fort sentiment d'appartenance et de saines habitudes de vie.			2013-2014		
Offre d'activités parascolaires, sportives et culturelles bonifiée afin de mettre en place un milieu de vie motivant, sécuritaire, préventif et dynamique, et ce, en continuité du primaire au secondaire.			2013-2014		

OBJECTIF 1.4 ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL SCOLAIRE.

Objectif	Indicateur	Résultats de l'année 2013-2014	Commentaires sur les résultats
Élaborer un plan de formation établissement.	Élaboration du plan de formation établissement.	Élaboration du plan commission scolaire.	Réalisation d'un plan de formation annuel commission scolaire qui vient soutenir la planification stratégique de même que les plans de réussite des établissements.
Utiliser le cahier de bord pour le plan de formation individuel.	Utilisation du cahier de bord individuel par les employés.	Non réalisé.	Cet outil a été abandonné.
Accompagner et former le personnel en lien avec la gestion par résultat (conventions de gestion et de réussite éducative et convention de partenariat) ⁹		Chaque établissement a réalisé sa convention de gestion et de réussite éducative.	Perfectionnement collectif des directions et accompagnement en équipe ou individuel.

OBJECTIF 1.5 DÉVELOPPER UNE CULTURE RÉSEAU MOTIVÉE PAR DES FINALITÉS ÉDUCATIVES COMMUNES.

Objectif	Indicateur	Résultats de l'année 2013-2014	Commentaires sur les résultats
S'assurer de la présence de la CSS auprès des instances.	Nombre de tables de concertation auxquelles la CSS participe.	La CSS participe de nombreux comités et tables de concertation régionales ou provinciales auxquels sa présence est pertinente. De plus, elle s'implique localement en participant à des comités dans les MRC de Memphrémagog, des Sources et du Val-Saint-François.	Principaux types de comités et tables auxquels participe la CSS : conseil d'administration des CLD et CJE, tables jeunesse socio-économiques, tables de concertations régionales regroupant des partenaires de l'éducation, de la santé et de l'emploi, comités conciliation études-travail, table des partenaires de la petite enfance, etc.

⁹ Cet objectif mesurable ne figure pas au plan stratégique 2010-2015 de la CSS, mais des comptes doivent être rendus au MELS à ce sujet en lien avec la convention de partenariat.

ORIENTATION 2 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE : S'APPROPRIER LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS ET LA REDDITION DE COMPTES.

OBJECTIF 2.1 POURSUIVRE ET AMÉLIORER NOS PRATIQUES DE GESTION AUX PLANS DE L'EFFICACITÉ ET DE L'EFFICIENCE.

Objectif mesurable	Indicateur	Résultats de l'année 2013-2014	Commentaires sur les résultats
S'assurer de l'application des pratiques de gouvernance en lien avec la <i>Loi sur l'instruction publique</i> .	Convention de partenariat avec le MELS. Conventions de gestion et de réussite éducative entre la commission scolaire et chaque établissement.	Réalisé. Réalisé.	
Valoriser l'école publique.	Activités de promotion et de valorisation. Plan d'action annualisé pour chaque établissement. Clientèle au 30 septembre. ¹⁰	305 activités ou nouvelles présentées sur la page d'accueil du site web de la CSS. Les établissements primaires et secondaires se regroupent par MRC pour produire un plan d'action pour chacune des écoles secondaires. Le nombre d'élèves quittant au passage primaire-secondaire a diminué par rapport à l'année précédente.	
Améliorer les pratiques de gestion.	Maintenir l'équilibre budgétaire. Nouvelles pratiques de gestion. Projets de développement durable.	Année scolaire se concluant en équilibre budgétaire en utilisant 750 000 \$ du surplus accumulé. La CSS a produit les plans de réduction exigés par la loi 100, ¹¹ appliqué la réduction d'effectifs demandée et poursuivi la réduction des dépenses de nature administrative. Ces dernières constituent seulement 3,9 % de toutes les dépenses de la commission scolaire.	Les projets de développement durable prévus au plan stratégique ont été réalisés.

¹⁰ Afin d'évaluer le nombre d'élèves qui quittent la commission scolaire au passage d'une année scolaire à l'autre, et particulièrement au passage primaire-secondaire, la commission scolaire tient des statistiques depuis 2005 (annexe 1).

¹¹ Tel que prévu dans la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours du budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014*, la commission scolaire a appliqué un plan de réduction de la taille de son effectif et de ses dépenses de nature administrative. (annexe 2)

MESURES PRÉVUES À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 2.1.

Mesures	État de réalisation de la mesure				Commentaires
	Amorcée	Réalisée	Continuité	Non réalisée	
Poursuivre les travaux en lien avec la convention de partenariat avec le comité de pilotage et de régie.			2013-2014		Analyse des résultats et mise en place de mesures correctives au besoin.
Développer un tableau de bord en lien avec les objectifs et buts mesurables de la convention.			2013-2014		
Effectuer un monitoring local de l'évolution de la situation.			2013-2014		Utilisation de divers outils : bulletins, résultats fournis par le MELS, lectures, tableaux Lumix (résultats des élèves) et tableaux des taux de décrochage.
Informier le conseil des commissaires et le comité consultatif de gestion de l'évolution.			2013-2014		
Mettre en place des actions correctrices, s'il y a lieu, et faire la promotion des pratiques prometteuses afin de favoriser le transfert de celles-ci.			2013-2014		Présentation de travaux de recherche.
Présenter à la population, lors d'une séance publique convoquée dans le cadre de l'application de l'article 209.1 LIP, les modifications apportées au plan stratégique afin d'évaluer annuellement les résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la présente convention.				2013-2014	Le plan stratégique 2010-2015 de la CSS a été adopté en décembre 2010, aucune modification n'y a été apportée au cours de l'année 2013-2014.
Intégrer l'évaluation des résultats obtenus à son rapport annuel, lequel sera publié en février de chaque année : <ul style="list-style-type: none"> transmettre une copie de ce rapport AU MINISTRE; présenter ce rapport à la population de son territoire lors d'une assemblée publique convoquée dans le cadre de l'application de l'article 220.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>. 		2013-2014			
Élaborer tout document visant à informer la population de son territoire de l'état d'avancement de la présente convention dans le cadre du règlement prévu à l'article 457.4 LIP.		2013-2014			

Rapport annuel du protecteur de l'élève

Année scolaire 2013-2014 (du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire des Sommets*, voici mon rapport annuel à titre de protecteur de l'élève.

Onze plaintes ont été reçues pendant la période mentionnée en titre.

Dix d'entre elles ont été réacheminées au processus de traitement à l'interne. Parmi celles-ci, cinq comportaient des allégations d'intimidation ou de violence.

Une plainte a été jugée recevable et a fait l'objet d'une enquête. Cette plainte faisait suite à une révision de décision et comportait des allégations d'intimidation ou de violence. Cette plainte a été rejetée, mon enquête m'ayant permis de conclure que rien ne justifiait que soit remise en cause la décision du Comité de révision des décisions de la commission scolaire, entérinée par résolution du conseil des commissaires.

Par ailleurs, plusieurs demandes d'information ont aussi été traitées et ont justifié de mettre en contact le plaignant avec une personne-ressource de la commission scolaire pour faciliter le traitement du dossier.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation ou de violence, les dossiers comportant de telles allégations ayant été adéquatement traités à l'interne.

En terminant, je souligne l'apport de M^e Dominique Paillé qui a agi comme protecteur de l'élève jusqu'à mon entrée en fonction le 18 mars 2014.

M^e Christian Beaudry, protecteur de l'élève

INTIMIDATION ET VIOLENCE

Conformément à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, la CSS doit rendre compte dans son rapport annuel de la nature des événements pour lesquels des plaintes ont été formulées au directeur général, des interventions qui ont été menées ainsi que de la proportion des interventions qui ont fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

Le protecteur de l'élève a reçu cinq plaintes qui comportaient des allégations de violence ou d'intimidation, tel qu'il en fait mention dans son rapport annuel.

Concernant les événements de violence ou d'intimidation recensés dans les établissements, la CSS n'est pas en mesure de dresser un portrait juste de la situation. En effet, le logiciel proposé par la Société GRICS aux commissions scolaires pour consigner ces événements a subi des modifications en cours d'année, faisant en sorte que la compilation des données ne s'est pas faite de façon uniforme et n'est donc pas probante. Il ressort cependant des données reçues que les événements signalés par les établissements concernent davantage la violence physique ou verbale. Pour tous les événements signalés, des interventions ont été faites.

Par ailleurs, la CSS a posé des actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention en lien avec la violence et l'intimidation :

- Toutes les écoles ont élaboré un plan de lutte faisant le portrait de leur milieu et de ses besoins.
- Les comités créés dans chaque milieu ont fait le choix d'outils de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie.
- Des outils de dénonciation et des procédures simples ont été élaborés et diffusés dans chacun des milieux.
- Différents programmes ont été mis en place dont Gang de choix, Fluppy, Jeunes leader, Iso-Actif et Pleins feux sur l'intimidation.
- Une formation sur la mise en place de cours d'école sécuritaires a été proposée aux équipes-écoles.

PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

Le 20 août 2010, le conseil des commissaires de la CSS a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes et sur le Protecteur de l'élève*.

Ce règlement établit clairement le processus que doit suivre l'élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Il vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et qui tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et de la commission scolaire.

Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la section Plaintes et protecteur de l'élève du site web de la commission scolaire.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le *Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Sommets* (Règlement) est disponible sur le site web de la commission scolaire. Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous vous informons que deux plaintes ont été déposées au cours de l'année scolaire 2013-2014. L'une a été jugée irrecevable et l'autre s'est avérée fondée. La personne responsable de l'éthique et de la déontologie a conclu qu'un commissaire a contrevenu aux articles 5.1 et 5.6 du Règlement et lui a imposé une sévère réprimande.

ANNEXES

ANNEXE 1 – NOMBRE ET POURCENTAGE D'ÉLÈVES AYANT QUITTÉ LA COMMISSION SCOLAIRE AU PASSAGE PRIMAIRE-SECONDAIRE

Élèves ayant quitté au passage du primaire au secondaire depuis 2007

	2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		sous-total par école prim.	total pour école sec.	total CS	
	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e	nbr	% élèves 6e				
ESCALE	La Passerelle	5	12,19	3	7,14	2	6,45	3	11,11	6	28,6	4	11,1	10	16,6	8	17,02	0	0,00	3	8,33	44	260	
	Christ-Roi	6	49,99	8	80,00	8	66,67	4	30,76	8	89	2	28,57	3	37,5	3	42,86	2	33,33	1	16,67	45		
	Hamelin	9	37,50	9	47,37	6	33,33	5	55,56	5	41,6	2	13,3	2	12,5	2	20,0	1	7,14	1	7,69	42		
	Tourelle	2	7,14	3	11,11	5	17,86	6	20,68	6	22	7	25,93	4	14,8	8	33,33	2	9,09	4	13,79	47		
	Masson	4	17,39	4	10,81	6	20,00	10	31,25	2	8,7	4	17,39	8	25,8	5	22,73	3	17,65	4	12,12	50		
	N-D de l'Assomption	2	16,67	1	16,67	4	33,33	2	28,57	5	71,42	2	25	0	0	3	75,0	2	33,33	0	0,00	21		
	N-D de Lourdes	2	50,00	1	16,67	3	50,00	1	50	1	25	1	0	1	25	0	0,00	1	50,00	0	0,00	11		
	Total MRC	30		29		34		31		33		22		28		29		11		13		260		
Total 6 ième année	153	19,61	143	20,28	123	27,64	92	33,70	103	32,04	123	17,89	151	18,54	114	25,44	114	9,65	129	10,08	1245	20,88%		
LA RUCHE	Saint-Patrice / Brassard	47	40,52	60	45,80	52	43,33	50	46,29	31	30,7	37	40,21	34	41,8	25	28,41	21	27,63	21	22,34	378	1145	
	St-Jean-Bosco	9	20,45	3	9,68	11	26,83	6	15,79	9	20	6	25	6	14,6	4	14,81	2	5,41	5	14,71	61		
	Dominique Savio	10	45,45	7	36,84	9	34,62	12	50	2	12,5	5	21,74	5	17,8	2	13,33	6	54,55	3	25,00	61		
	Jardin des Frontières	18	66,67	11	68,75	21	65,63	18	66,67	11	52,4	15	71,43	9	32,1	13	56,52	18	64,29	17	62,96	151		
	Baluchon	4	33,33	2	18,18	2	25,00	3	42,86	6	60	3	33,3	0	0	1	14,29	1	14,29	5	35,71	27		
	Deux Soleils	7	17,07	6	20,00	4	12,90	11	26,19	6	20,7	8	25	4	14,3	2	9,09	6	27,27	4	13,79	58		
	St-Pie-X	2	9,52	5	26,32	6	24,00	8	32	5	38,5	6	30	1	4,8	7	28,0	2	10,53	5	21,74	47		
	St-Barthelemy	9	81,82	6	50,00	7	53,85	8	72,73	11	64,71	16	84,2	10	62,5	13	81,25	13	162,50	1	7,14	94		
	Ste-Marguerite	17	36,96	14	40,00	26	47,27	16	30,19	27	46,55	11	16,82	20	32,3	16	26,07	18	39,13	10	18,52	175		
	Val de Grâce	11	35,48	10	21,28	6	15,79	11	30,56	13	30,23	8	23,53	6	21,4	15	44,12	6	18,18	7	28,00	93		
	Total MRC	134		124		144		143		121		115		95		98		93		78		1145		
	Total 6 ième année	355	37,75	396	31,31	371	38,81	371	38,54	353	34,28	339	33,92	345	27,54	314	31,21	287	32,40	326	23,93	3457		
L'ODYSSÉE	Chanterelle	13	26,53	9	21,43	9	20,93	2	3,45	5	22,73	9	16,07	5	11,1	2	5,56	5	10,64	3	7,89	62	135	
	N-D de Bonsecours	0	0	3	27,27	4	50	3	20	4	30,8	2	18,2	2	22,2	6	42,86	7	175,00	0	0,00	31		
	N-D de Montjoie	4	28,57	1	11,11	2	18,18	1	7,69	3	21,4	1	7,69	2	25	4	30,77	3	30,00	4	36,36	25		
	N-D des érables	1	12,5	2	33,33	0	0	0	0	1	8,3	1	14,29	2	33,3	0	0,00	1	16,67	0	0,00	8		
	St-Laurent	2	16,67	2	25	1	20	0	0	1	16,7	2	40	0	0	1	20,0	0	0,00	0	0,00	9		
Total écoles	20		17		16		6		14		15		11		13		16		7		135			
Total 6 ième année	76	26,32	80	21,25	100	16,00	100	6,00	67	20,90	92	16,30	71	15,49	68	19,12	69	23,19	77	9,09	800	16,88%		
LE TOURNESOL	St-Gabriel	10	52,63	10	40	4	23,53	3	23,07	2	12,5	5	31,25	4	23,5	5	35,71	8	61,54	8	50,00	59	422	
	St-Philippe	19	32,2	20	27,78	22	30,56	18	26,87	10	21,71	11	17,19	5	14,7	12	24,49	14	37,84	6	15,00	137		
	Arc-en-Ciel	7	38,89	8	38,1	9	36	9	42,86	6	46,15	6	30	14	56	8	47,06	10	45,45	12	57,14	89		
	Plein-Coeur	14	28	16	34,78	9	23,68	20	44,4	14	37,8	12	25	5	11,1	6	19,35	12	41,38	11	39,29	119		
	N-D du Sourire	1	9,09	1	9,09	1	9,09	2	14,28	1	16,67	1	14,29	4	36,4	1	9,09	5	45,45	1	9,09	18		
	Total écoles	51		55		45		52		33		35		32		32		44		38		422		
Total 6 ième année	129	41,1	163	33,7	159	28,3	180	32,5	118	27,97	149	23,49	132	24,24	122	26,23	112	39,29	116	32,76	1360	31,03%		
Total MRC	71		72		61		58		47		50		43		45		60		45		557			
Total 6 ième année	205	34,63	243	29,63	259	23,55	260	22,31	185	25,41	241	20,75	203	21,18	190	23,68	181	33,15	193	23,32	2160	25,79%		

Note: Inclut toutes les causes de départ ex.: déménagement, décrochage, départ pour école privée, départ pour autre CS

ANNEXE 2 – RÉDUCTION DE LA TAILLE DE L’EFFECTIF ET DES DÉPENSES DE NATURE ADMINISTRATIVE

L’Assemblée nationale du Québec a adopté le 11 juin 2010 la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l’équilibre budgétaire en 2013-2014*. La Commission scolaire des Sommets, comme les autres organismes du réseau de l’éducation, devait donc rendre des comptes sur la réduction de la taille de son effectif et de ses dépenses de nature administrative.

Tel que demandé, en 2013-2014 la CSS a remplacé un seul des deux départs à la retraite qu’il y eu dans les corps d’emploi visés par le plan de réduction.

Le MELS avait aussi donné comme instruction aux commissions scolaires de réduire globalement de 25 % leurs dépenses de déplacement, de formation et de publicité. Au terme de l’année scolaire 2013-2014, la commission scolaire constate avoir réduit de 11 % ces dépenses.

Les commissions scolaires devaient également réduire de 10 % l’ensemble de leurs dépenses administratives d’ici 2013-2014. Au terme de l’année scolaire 2013-2014, la commission scolaire constate avoir atteint la cible établie et diminué ses dépenses de nature administrative de 10 %.

Les plans de réduction de la taille de l’effectif et des dépenses de nature administrative ont été transmis au MELS.